



REÇU LE
09 DEC. 2015
MARCILLY-SUR-TILLE
21120

PREFET de la COTE D 'OR

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Service territorial de l'architecture
et du patrimoine de Côte6d'Or

Monsieur le Maire
Commune de MARCILLY-SUR-TILLE
12 grande rue
21120 MARCILLY SUR TILLE

Dijon, le 30 novembre 2015

Affaire suivie par : Virginie BROUTIN
V/Réf : Votre courrier du 15/10/2015
N/Réf. : VB/JK/DO40.15

Objet : Révision du plan local d'urbanisme
et délimitation d'un périmètre de protection modifié

Monsieur le Maire,

Par courrier précité, vous m'interrogez sur l'opportunité d'établir un périmètre de protection modifié en remplacement du périmètre de protection des cinq cents mètres autour de l'église inscrite monument historique.

La révision du plan local d'urbanisme étant le moment adéquat pour entamer ce type de procédure, je ne peux que vous encourager dans cette démarche et reste à votre disposition pour étudier la proposition faite par votre bureau d'études.

Une visite de terrain pourrait être organisée, suivie de la rédaction d'une note d'enjeux et d'une proposition de tracé de périmètre modifié par votre bureau d'études, qui devront ensuite être validés conjointement.

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

L'Architecte des bâtiments de France
Adjoint au Chef du STAP 21
Virginie BROUTIN